ONTARIO FISHERIES ADVISORY COUNCIL

ANNUAL REPORT

FOR THE FISCAL YEAR
APRIL 1, 1988 TO MARCH 31, 1989

90-03350/

Ontario Fisheries Advisory Council
Annual Report
for the fiscal year
April 1, 1988 to March 31, 1989

Explanatory Note

This report is submitted by the Ontario Fisheries Advisory Council to the new Minister of Natural Resources, the Honourable Lyn McLeod.

The contents of the report, however, cover the 1988-89 fiscal year, when Vincent Kerrio was Minister. The recommendations of the Council were addressed to Mr. Kerrio, and the Minister's responses which appear in the report were written by him.

For this reason, references in the report to the Minister as "he" or "him" are references to Mr. Kerrio.

The Council welcomes Mrs. McLeod to her post as Minister and looks forward to working with her in the future.

© 1989, Queen's Printer for Ontario

Printed in Ontario, Canada

Single copies of this publication are available at no charge from the address noted below. Bulk orders will be charged $2.00/copy.

For more information contact:

Ministry of Natural Resources
Public Information Centre
99 Wellesley Street West
Room 1640, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1W3

Tel: (416) 965-7883

4210
(8.5 k P.R., 89 11 17)
ISSN 0840-7495

Ontario

Ontario Fisheries Advisory Council

Conseil Consultatif de l'Ontario sur les Pêches

Dr. E.J. Crossman, Chairman
The Royal Ontario Museum
Department of Ichthyology and Herpetology
100 Queen's Park Crescent
Toronto, Ontario
M5S 2C6

August 14, 1989

The Honourable Lyn McLeod
Minister of Natural Resources
Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Dear Mrs. McLeod

I take pleasure in submitting to you the Second Annual Report of the Ontario Fisheries Advisory Council, for the fiscal year April 1, 1988 to March 31, 1989.

It is the hope of the Council that the contents of the report will adequately convey to the public the function and value of a citizen's advisory committee in the governmental process. This is particularly true in regard to the Council's ongoing involvement with the use, in the fisheries programme, of the revenue derived from the purchase of Resident Sport Fishing Licences.

Sincerely,

E.J. Crossman
Chairman
Ontario Fisheries Advisory Council

ONTARIO FISHERIES ADVISORY COUNCIL

ANNUAL REPORT

FOR THE FISCAL YEAR
APRIL 1, 1988 TO MARCH 31, 1989

TABLE OF CONTENTS

A. INTRODUCTION

1. Resident Sport Fishing Licence 1
2. The Council 1
3. Terms of Reference of Council 1
4. Meetings 1

B. MAJOR TOPICS OF DISCUSSION

1. Revenue from RSFL 2
2. Expenditure of RSFL Revenue 2
3. Review of RSFL Projects 2

C. RECOMMENDATIONS TO THE MINISTER, AND MINISTER'S RESPONSES

1. Disposition of Incidental Catch 5
2. Licence Format Committee 5
3. Assessment on the Great Lakes 5
4. Increasing Fishing Opportunities 6
5. Local Fisheries Advisory Councils 6

D. RESPONSE FROM THE PUBLIC

1. Interaction of Crown Land Camping and Angling 7
2. Sault Ste. Marie Municipal Hatchery 7
3. Use of Licence Funds in Support of the Ministry's Crown Land as a Development Tool (CLADT) 7

E. SUMMARY 8

A. Introduction

1. Resident Sport Fishing Licence:

A Resident Sport Fishing Licence (RSFL) for Ontario residents was introduced in January of 1987. All Ontarians aged 18 to 64 now require a licence to fish, except Status Indians fishing on their reserves or treaty areas, Senior Citizens, and those with a mobility or intellectual impairment requiring the assistance of another person, or device. The introduction of the licence followed extensive public consultation which demonstrated significant support from the public and major client groups. Public support for the licence was given on the basis of statements made by the Minister of Natural Resources that the revenue raised from the sale of the licence would be used solely to expand the provincial fisheries program. In order to meet these conditions the Ontario Government committed the revenue raised to an expanded fisheries program and the Minister of Natural Resources promised the creation of a citizen's council to advise him on the expenditures of the fisheries program and to ensure that the provincial fisheries program was appropriately expanded.

2. The Council:

The Ontario Fisheries Advisory Council was established by Order in Council dated June 25, 1987. It consists of twelve members chosen by the Minister to represent a cross-section of the users of the fisheries resource in Ontario. The members were chosen for their demonstrated concern for provincial fisheries resources and in several instances a reliance on the economic benefits of healthy fisheries. The Council is chaired by Dr. E. J. Crossman of the Department of Ichthyology and Herpetology, Royal Ontario Museum.

Vice-chairperson of the Council is Kristine Carter of London. Organizational representatives are Mr. Don MacLachlan of Wawa, representing the Northern Ontario Tourist Outfitters Association, Mr. Rick Morgan of Peterborough, representing the Ontario Federation of Anglers and Hunters, and Mr. George Purvis of Gore Bay, representing the Ontario Fish Producers' Association. Members-at- large are Mrs. Alma Adams* of MacDiarmid, Mr. Lorne Allard of Thunder Bay, Mr. Pat Diciocco of Niagara Falls, Mr. Fred Geberdt* of Owen Sound, Mr. Steve Green of Kenora, Mr. Marcel Harvey of Elliot Lake and Mr. Tom Henderson of Englehart.

* Note: Term of office for Mrs. Adams and Mr. Geberdt expired June 1989.

3. Terms of Reference:

The terms of reference of the Council are:

1) To advise the Minister on expenditures of Ontario's fisheries management program.

2) To appraise current fisheries management programs carried out by the Ministry and recommend methods to improve them.

3) To review proposed major fisheries programs and provincial policies prior to adoption.

4) To investigate and advise on new or potential sources of revenue under the fisheries program.

5) To make recommendations to the Minister on matters that he refers to the Council.

6) To make reports and/or release information to the angling public after approval by the Minister.

7) The Council may initiate discussions on and advise the Minister on matters that he has not specifically charged it with.

4. Meetings:

The Council, as a whole, is to meet a minimum of two and a maximum of four times per year. In order to facilitate better understanding of fisheries management across Ontario, the Council has met in various locations throughout the province. In their second year, (ending March 31, 1989) meetings of the Council were held in Northwestern and Algonquin Regions, and in Toronto. As in the first year, a broad range of topics have been covered and the Council has offered the Minister several suggestions for improving the both the function of the Council and the fisheries program in Ontario.

The members of the Council are eligible for a per diem for the time they spend in meetings. The per diem rates are: $150 for the Chairman, $125 for the Vice-Chairperson and $100 for the members. Travel and other legitimate expenses incurred by members in fulfilling their duties are also reimbursable. The cost to the resident sport fishing licence program for the coordination and operation of the Council, as well as production of its Annual Report totalled $83,500 in FY88/89. This includes the salary of the Secretary to the Council for that portion of his time spent on Council duties.

1. REVENUE FROM RSFL:

The Council was advised that as of March 31, 1989 total sales for the 1987 licence (November 1986 to March 1989) had generated $9.42 million in revenue.

Total sales of the 1988 licence had generated $9.28 million, as of March 1989, which is down only slightly from level of 1987 sales at that time of year.

The 1989 licence has accounted for an additional $1.40 million, over the period November 1988 to March 31, 1989.

The resident sport fishing licences first went on sale in November 1986. Council has been informed by the Ministry of Natural Resources that over the period November 1986 to March 1989, total revenue received from the RSFL was $20.1 million. This revenue was generated on the basis of the following level of sales:

	Sold in Northern Ontario	Sold in Southern Ontario	Total
Seasonal Licences			
1987 Licences	214,085	753,551	967,636
1988 Licences	199,665	745,070	944,735
1989 Licences	58,727	87,379	146,106
4-Day Licences			
1987 Licences	10,184	36,544	46,728
1988 Licences	8,998	32,722	41,720
1989 Licences	342	645	987

This revenue is the amount of money remitted by issuers to the Ministry of Natural Resources and does not include the 5% issuing fee which is retained by issuers.

2. EXPENDITURE OF RSFL REVENUE:

The 1988/89 allocations under the RSFL program were as follows:

Main Office -	$2,033,600
Northwestern Region -	$ 749,200
North Central Region -	$ 778,900
Northern Region -	$ 547,800
Northeastern Region -	$ 826,900
Algonquin Region -	$ 955,500
Eastern Region -	$ 928,900
Central Region -	$1,365,300
Southwestern Region -	$1,131,800
TOTAL -	$9,317,900

The above allocation funded 510 projects throughout the province and the categories and amounts of funds allocated to them are represented in Table 1.

3. REVIEW OF RSFL PROJECTS:

Council had few concerns with the 88/89 or 89/90 programs presented to it by the Ministry. The concern was once again expressed that licence revenue should not be used to totally support projects which were originally funded within the regular fisheries program. Support for assessment was given, but in the future the Council wished to see that assessment be translated into management particularly rehabilitation where it is assessed to be necessary. Council felt that there may still be projects which are funded by licence funds which are related equally to the mandates of other Ministries and should therefore not be totally funded by MNR. In this regard, the Council requested that the Minister direct his staff to pursue cooperative ventures with other Ministries rather than offering full funding for programs which offer benefits to both ministries. The Council felt that the public should be more involved in the development of local fisheries programs and priorities. In order to better assess projects supported by RSFL revenue from inception to completion, the Council requested that Regions include in their Expenditure Reports on the licence program, a brief description of what was achieved. The Regions were also requested to identify significant variance between a project, as originally planned and the project delivered.

Members noted that there was often no agreement between proposed project expenditures and that which was actually reported being spent in the Expenditure Reports. Council suggested that in the future the Expenditure Reports identify and explain significant variances between proposed and actual expenditures. Council recognized the need of program managers to re-direct funds when necessary, but felt that a project which receives additional funding should be consistent with other expenditures of the licence program. The Expenditure Reports should also include a description any new projects which were initiated or expanded with re-directed funds.

Council members felt that they require a better idea of the regular fisheries program expenditures (from the base budget) if they are to be effective in providing the Minister with advice on the overall fisheries program. This request is reflected in the figures provided in Table 1 of this report.

Council members once again felt that the managers should take full advantage of any co-funding opportunities, such as Section 38 Grants and municipal funding sources.

The Council did receive the Expenditure Reports referred to above. These Expenditure Reports, which

RESIDENT SPORT FISHING LICENCE AND TOTAL FISHERIES BUDGET FOR FISCAL YEAR 1988/89

Expenditures (as a % of allocation) by project type and location

Project type*	NW	NC	N	NE	North Total	AL	E	C	SW	South Total	Main Office	Provincial Total	Total Fisheries Budget (Regular & Licence Programs)
Administration	4.2%	1.4%	5.7%	4.5%	3.8%	5.9%	5.0%	5.1%	6.7%	5.7%	14.4%	7.0%	23.8%
Inventory and Assessment	61.4%	36.9%	48.7%	48.5%	46.7%	34.9%	48.3%	29.3%	12.3%	30.2%	15.9%	32.8%	17.9%
Population and Habitat Mgt.	18.8%	16.2%	5.7%	12.9%	14.0%	23.5%	11.3%	34.3%	23.9%	24.4%	17.8%	19.7%	10.2%
Enforcement	4.9%	18.9%	17.6%	20.6%	15.5%	15.4%	20.0%	17.0%	18.1%	17.6%	10.3%	15.3%	18.7%
Public Service	10.7%	5.5%	2.5%	5.3%	6.2%	7.0%	4.1%	9.0%	6.7%	6.9%	24.3%	10.5%	4.8%
Fisheries Research	.0%	0%	0%	.0%	.0%	.0%	.0%	.0%	.0%	.0%	13.0%	2.8%	6.8%
Fish Culture / Stocking	.0%	14.3%	16.9%	8.2%	9.4%	13.4%	11.2%	4.1%	9.8%	9.1%	4.2%	8.1%	11.2%
Minor Capital	.0%	6.6%	2.9%	.0%	2.3%	0%	2%	1.2%	22.4%	6.2%	.0%	3.6%	6.5%
Total Allocations ($ 000's)	749.2	778.9	547.8	826.9	2902.8	955.5	928.9	1365.3	1131.8	4381.5	2033.6	9317.9	49852.7

*** Project Descriptions**

Administration - For the licence program, includes licence production, distribution and accounting but does not include an additional 5% distribution fee for private licence issuers. For regular program includes all matters related to administration related to the provincial fisheries program, including employee benefits.

Inventory and Assess. - investigation of fish communities and their habitat.

Pop. and Habitat Mgt. - improvements to spawning areas, stream and lake rehabilitation, construction of fishways.

Enforcement - salary, equipment and operational costs for enforcement.

Public Service - public information, producing fishing brochures and maps, funding community fisheries involvement program and education programs.

Fisheries Research - funding research into problems facing fisheries managers.

Fish Culture / Stocking - all costs associated with the production of hatchery fish and stocking or transfer of hatchery and natural fish.

Minor Capital - For the licence program relates to storage facilities and office facilities for assessment units, culture stations and access point. For the regular program relates to major capital expansion of the fish culture system.

RESIDENT SPORT FISHING LICENCE PROJECTS 1988-1989

As a % of total allocated funds

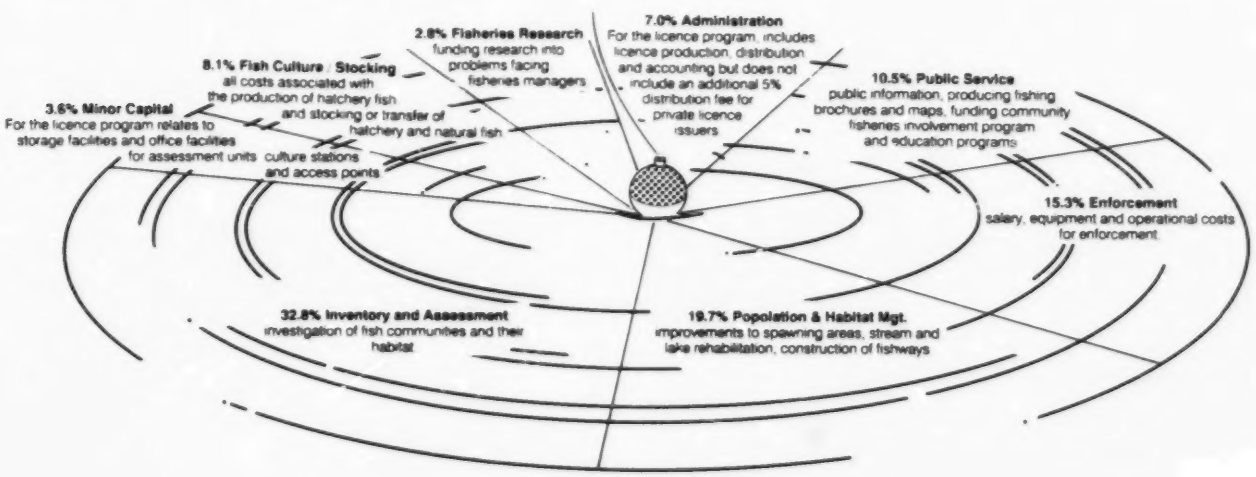
2.8% Fisheries Research
funding research into problems facing fisheries managers
7.0% Administration
For the licence program, includes licence production, distribution and accounting but does not include an additional 5% distribution fee for private licence issuers
8.1% Fish Culture / Stocking
all costs associated with the production of hatchery fish and stocking or transfer of hatchery and natural fish
10.5% Public Service
public information, producing fishing brochures and maps, funding community fisheries involvement program and education programs
3.6% Minor Capital
For the licence program relates to storage facilities and office facilities for assessment units culture stations and access points
15.3% Enforcement
salary, equipment and operational costs for enforcement
32.8% Inventory and Assessment
investigation of fish communities and their habitat
19.7% Population & Habitat Mgt.
improvements to spawning areas, stream and lake rehabilitation, construction of fishways

detail the expenditures in the licence program, were considered very useful and informative. The Council encouraged the Ministry to continue the practise. Given that these reports are useful in reviewing proposed projects, the Council has requested that these reports be prepared by February, even if expenditures must be extrapolated to year-end.

Council was advised that as a result of revenue from RSFL, a further $1.0M was being transferred by Management Board to the fisheries program budget of MNR. Council was informed by MNR that these funds would be used to (among other projects): hire additional conservation officers in areas where bilingual officers were required, increased rehabilitation (eg. Lake Simcoe Environmental Strategy), as well as expand the fisheries program on the Great Lakes.

Council re-iterated that it felt the Minister should not use only RSFL funds to hire conservation officers. The Council felt the Minister should be approaching Management Board for an increase in funding for other programs (eg. wildlife) which require and benefit from the creation of new officers. In that way, these programs could share the costs of the new officers. By no means should fisheries funding alone by used to create and support these positions.

The Council discussed the suitability of using RSFL funds for the buy-out of commercial fisheries and said that decisions should be made on a case-by-case basis, and that the Minister should first consider alternate sources of funds for such buy-outs.

Minister's Response:

"I will pass on your comments on this year's licence program to the Director of Fisheries Branch for dissemination to the field for when they begin planing for next year's program. While I agree that assessment of the resource should ultimately lead to rehabilitation, I also realize that assessment is often long-term in nature and rehabilitation plans may take considerable time to develop. As you can appreciate, rehabilitation is also hampered by the considerable costs which are often associated with it. Notwithstanding the above, I anticipate that our rehabilitative efforts will increase in the future, although the need for assessment will not diminish.

I will ask Regional Directors to make available the requested reports and program outlines to the Council.

As I mentioned in previous correspondence, my Ministry does carry out cooperative programs, including co-funding, with other agencies and I encourage my staff to continue to seek out opportunities for cooperating with other agencies. I reiterate that it is not always feasible, nor desirable, to arrange for co-funding of individual projects.

I agree with you that funds, other than solely Resident Sport Fishing Licence funds, should be used to hire additional bilingual officers, and this is the case. Furthermore, my Ministry has received additional funding from the Treasurer to implement the French Language Service Act, including partial funding for these complement.

I have advised my staff that the Administration coding should not be used as a catch-all category for all permanent staff, regardless of function. By properly coding staff to their actual work functions, it will become more apparent to all concerned that an acceptable balance among the various fisheries management activities exists.

I agree that significant discrepancies between planned and actual expenditures should be identified in the Expenditure Reports provided to the Council.

I can not ensure that projects which receive additional funding, as a result of a surplus being declared, will necessarily be consistent with other licence program expenditures. When a surplus is declared (often late in the year and usually after the intensive field season), fisheries managers must assess their remaining incomplete, and under-funded projects and assign a priority. While I agree, in principle with your suggestion that the expenditures should be consistent, under the circumstances my managers must first consider the priority of the project from a broad fisheries management perspective, and then from a licence program perspective. I of course do not rule out the possibility that a licence project in need of funding will receive additional funding from a project which was itself not consistent with other licence expenditures.

Prior to providing the Council with detailed information on the regular program expenditures I wish to satisfy myself that the Council is prepared, and its membership properly constituted, to offer me advice on the entire operational fisheries program. At this time, I would rather rely on the Council as an important advisory body on new program initiatives and policy development, particularly the upcoming review of the Strategic Plan for Ontario Fisheries. Prior to providing you with the opportunity to comment on the entire program, I would like to review the Council's Terms of Reference with the Chairman".

C. Recommendations to the Minister and Minister's Response

1. Disposition of Incidental Catch in Lake Huron:

The Minister requested the Council recommend a system for disposition of salmonids caught incidentally in the Lake Huron commercial fishery. A Committee of the Council met and discussed the terms of reference and noted the polarity which existed among resource users on this emotional issue. The Committee finally decided that the task exceeded its capabilities, and noted that the Ministry of Natural Resources, with all its resources and staff, had not been able to devise a system to handle incidental catches that would satisfy commercial fishermen, anglers, and municipalities.

The Council therefore recommended to the Minister that the Ministry propose one or more alternative concepts for dealing with the incidental catch of salmonids in Lake Huron. The Council would review the suitability of those proposals and offer advice to the Minister on the comparative applicability, effectiveness, and potential for acceptance by the polarized interest groups.

The Council further recommended to the Minister that in the hopes of generating potential solutions to the incidental catch issue, his staff make a more concerted effort to bring together the interest groups for discussions. The Council members offered to play an advisory role to staff with respect to the agenda for such meetings.

Minister's Response:

"While I had hoped for a closer involvement of the Ontario Fisheries Advisory Council in devising a system (for handling incidental catch), the rationale for your decision is understood and respected.

My staff will be directed to develop one or more candidate concepts for dealing with the incidental catch issue. To that end, your offer of continuing advice on this issue is very much appreciated."

2. Licence Format Committee:

At the Council's initiative, a Committee of the Council was formed to review the Ministry's fisheries licence system and to offer advice on improvements which could be made to that system. After a preliminary meeting the Committee offered the Minister several recommendations regarding size of the network and requested approval to extend their review to the entire fish and wildlife licencing process.

Minister's Response:

"I too, am concerned about the size of the licence issuer network and its associated cost and I have instructed my staff to provide me with additional details so that I may undertake a course of action. I am glad that the Council shares my concern that issuers must be evaluated on a case-by-case basis. As you appreciate, I do not wish to impose rigid guidelines which would jeopardized the government's obligation to serve the public.

I invite Mrs. Carter to join a study team my Ministry is presently forming to determine how our licence system and licence format (both fisheries and wildlife) should evolve to make them more effective."

3. Assessment on the Great Lakes:

The Council discussed the role of assessment on the Great Lakes and recognized its importance. The Council supported the implementation, as quickly as possible, of a royalty on landings of the commercial fishery and recommended the application of those funds to further expand the provincial fisheries program. A particular area of concern to which funds could be applied is the determination of the status of populations of food organisms (the forage base) on which commercial and recreational fishes of the Great Lakes are dependent. Council encouraged the Ministry to pursue cooperative programs with other resource agencies in assessing the health of fishes in the Great Lakes, and supported the use of RSFL funds for assessment work on the Great Lakes, particularly with regard to that on the forage base.

Minister's Response:

"I have endorsed the imposition of a royalty on the commercial landings and I will continue to press for its speedy passage in the Legislature.

Due to the national and international importance of the Great Lakes, I have encouraged my staff to seek cooperative ventures to ensure coordinated management and assessment of this importance resource. I should point out that the new Canada-Ontario Fisheries Agreement should help considerably in the development and implementation of cooperative programs between my Ministry and the Federal Department of Fisheries and Oceans.

I will pass on your recommendations to fund assessment work on the Great Lakes to the Director of Fisheries Branch."

4. Increasing Fishing Opportunities:

In response to the Minister's request to the Council to advise him how fishing opportunities might be increased, the Council offered the following recommendations:

i) Acquire and establish access to waterbodies. Make use of tax incentives to encourage landowners to allow public access.

ii) Encourage and develop more fully the "Report a Poacher" program.

iii) Reduce creel limits on some of the more desirable game fish.

iv) Make use of size limits (eg. minimum and slot-size) to protect fish stocks from overfishing.

The Council also noted that the above recommendations were simplistic, as stated, and the latter two do not have application in all parts of the province or on all waterbodies.

Minister's Response:

"I will ask the Director of Fisheries Branch to consider your recommendations to improve fishing opportunities. While the first two options can be adopted across the province, I consider the latter two options as being applicable to specific waterbodies. Several projects funded under the Experimental Management Program are designed to assess how fish communities respond to reduced creels and/or size-limits. Pending the results of these, and other studies, the applicability of such options will be determined. The capability of the resource to sustain additional fishing pressure must also be taken into account before alternative means of increasing fishing opportunities are considered.

I would appreciate it if your members continue to keep in mind the question of how fishing opportunities might be increased."

5. Local Advisory Councils:

The Council suggested to the Minister that programs in some MNR Districts have profited from instituting District Advisory Councils and that these local councils are also mechanisms for the improvement of the Ministry's image, communication, and consultation with the public. It was recommended that implementation of District Councils be encouraged. Council recommended its members take advantage of opportunities to speak to local Councils, remembering that they attend these meetings as individuals rather than as spokespeople for the Ontario Fisheries Advisory Council.

Minister's Response:

"I think your suggestion of requesting Districts to encourage the development of local Councils has a great deal of merit and I will pass on your suggestion to my field staff. It is certainly my intention to have more effective involvement of the public in the shaping of our management programs and local Councils could be instrumental in this regard. As you can appreciate however, I would not want to see a formal reporting relationship develop between the Ontario Fisheries Advisory Council and the local Councils."

D. Response from the Public

The Council received correspondence from both residents and non-residents concerning fisheries management in the province. If those concerns were of a local nature they were referred to the Ministry of Natural Resources for response. Other questions, of a broad provincial significance, as follows, were brought to the Council's attention.

1. Interaction of Crown Land Camping and Angling:

Numerous complaints from non-residents on the institution of a permit to camp on crown land were directed to the Council. While the Council felt that this may not strictly be within its mandate, it felt that many of the complainants perceived the permit was a fisheries management tool being used to limit the amount of non-resident fishing pressure. The Council did not view the permit as a fisheries management practice but it advised the Minister that if the permit was extended to residents it would restrict fishing opportunities to residents who have already supported the fisheries program through both their taxes and the purchase of licences.

Minister's Response:

"It is not my Ministry's intention to extend the Crown Land Camping Permit to residents of Ontario and I agree that the permit should not be construed to be a fisheries management practice."

2. Sault Ste. Marie Hatchery:

Council discussed the request of the City of Sault Ste. Marie to consider recommending that operating funds for the municipal hatchery be allocated to the City from the resident licence program. The Council felt that the City had been duly warned in the planning phase, of both the operating costs and the fact that the Ministry would not fund the operation of the hatchery beyond the original $50,000 grant, the loan of equipment and the offer of technical advice. The Council noted that there are many CFIP-sponsored hatcheries now being operated by volunteers which would also be considered eligible for operating grants, if the Ministry were to provide Sault Ste. Marie with funds. In light of these factors, the Council felt that it would be a dangerous precedent if it recommended to the Minister that he make operating funds available. The Council therefore recommended that the Minister not provide private hatcheries with operating funds but that Ministry staff offer assistance to private hatcheries to get them initiated.

Minister's Response:

"I appreciate the support the Council has given me for my long-standing position on support for private hatcheries. I feel that proponents of such proposals should be aware of the true extent of the operating costs of such ventures and my Ministry can not afford to have its fisheries budget continually eroded by annual support costs."

3. Use of Licence Funds in support of the Ministry's Crown Land as a Development Tool (CLADT) Program:

It was brought to the Council's attention that licence funds were used to investigate the suitability of a particular lake for cottage development under the Ministry's CLADT Program. The Ministry confirmed that licence funds and CLADT funds had been used to evaluate candidate lakes. The Ministry noted that this assessment was consistent with the proposed activities identified in the District Fisheries Management Plan but that the commencement of the work had been initiated early as a result of the proposed CLADT development.

The Council recommended that the CLADT program subsidize the cost of fisheries assessment on lakes which are candidates for development. The Council also re-iterated what it stated in March of 1988: The costs of assessment should be passed on to the proponents of developments which effect fisheries resources.

Minister's Response:

"I have passed your comments to the Director, Land Management Branch for his consideration.

I cannot guarantee that licence funds will not be used to assess fish communities or habitat on waterbodies where another program is the proponent. I will, however, tell my staff that they must consider substituting other funds if such assessment is not consistent with the proposed scope or timing in the District Fisheries Management Plans or Lake Management Plans."

E. Summary

The first Annual Report of the Council, for Fiscal Year 1987-88, was submitted to the Minister on September 1, 1988 and, following translation and typesetting, was distributed to the public on December 29, 1988.

In the second fiscal year, 1988-89, there have been an additional three meetings and the Council is becoming more confident in its role of reviewing the projects for which RSFL revenue has been requested. One of the major changes in this appraisal was the request that the Council members be given more insight into the base budget for the Fisheries Program in order to determine the degree to which RSFL funding is expanding the fisheries program, as opposed to simply replacing base budget funds that might otherwise have been spent on that activity.

Another improvement resulted from the request that Council members be provided with information on any significant changes that take place over the history of a project, and on the extent to which completed projects provided the benefits claimed in the request for funding. The fulfilment of that request is reflected in the presentation of expenditures of RSFL revenue on categories of projects given in Table 1.

RSFL revenue is being used for salary of some permanent positions. The Council indicated that it needed more accurate information on the activities of individuals in those positions in order to ensure that the tasks continued to be appropriate to the source of the funds.

When informed of the potential reduction of government funding to Ministries, the Council advised the Minister that it considered government commitment should guarantee an increase in the fisheries budget, at least equal to the RSFL revenue. The OFAC urged the Minister to protect the entire fisheries budget from any potential reduction. The OFAC were later advised by the Minister that the Fiscal Year 89/90 fisheries budget would not be reduced.

The role of the Council in the review of the proposed new fisheries policy initiatives involved consideration of the reworking of the older Strategic Plan for Ontario Fisheries (SPOF) to become SPOF II for the future. Members heard and were asked for comments on proposals for lake trout rehabilitation and lake trout regulatory strategies. A Committee of the Council was given the task of devising an equitable mechanism for dealing with the problem of Pacific salmons which are incidentally caught in commercial nets set for other species. In that regard, the Council felt it was not prepared to devise a scheme but indicated its willingness to provide appraisal and comparative evaluation of any schemes which MNR would propose. The Vice-Chairperson of the Council was involved in deliberations on potential revisions to the nature and methodology for licencing resource users and the licence issuing system. Mr. Fred Geberdt, an elementary school teacher, represented the Council on the Steering Committee of the Youth Fisheries Education Program. That committee is attempting to prepare materials for introduction into the school curriculum which would instruct students on environmental requirements and wise use of our fisheries resources.

The Council is concerned that some Ontario anglers are refusing to purchase a resident sport fishing licence, and the Council will continue to address this problem.

It is appropriate to include in the second Annual Report of the OFAC, the Council's concern about the apparent low level of interest in the activities of the Council on the part of the people of Ontario. There was little coverage of the Report in the media and the requests for copies received by various District offices was not great.

Those who are users of the fisheries resource, or are otherwise interested in the management of the resource, and feel they are aware of the need of policy matter or a problem with broad provincial significance should contact the Council with a clear and precise statement of the problem. Individuals or groups who are members of the three organizations with representatives on the OFAC (see Section A (2)) should pass their concerns on via their respective representative. Individuals or organizations with problems specific to a single body of water or localized to a relatively small area should contact the appropriate District office of the Ministry of Natural Resources. The street address and telephone number of each District office is given in the Summary of Ontario Sport Fishing Regulations. Queries on the nature or number of projects in a specific district which are being carried out with RSFL funds should be directed to the District Manager of that District.

The OFAC regularly received direct requests from various organizations for membership on the Council. The Council was informed by the Minister of Natural Resources, decisions concerning composition are his and such requests should be forwarded to his office.

In the second year the volume of correspondence from residents and non-residents was not as high as in the previous year. As in the past, much of the correspondence involved subject matter or problems not within the terms of reference (see Section A(3)) of the OFAC and had to be passed on to Districts or Regions for consideration. Objection to new regulation governing camping on Crown Land, which falls outside the responsibility of the Council, was major part of the correspondence from non-residents.

Members of the Council continue to be apprehensive that a significant portion of the public is unaware of the fact that RSFL revenue is used to advance the whole of the fisheries program of the province, not just on the recreational fishery. More communication is needed on the part of the Ministry to dispel this erroneous perception on the part of the public. It should be noted however, Ministry staff estimate that of the total combined fisheries budget only 9.5% of the expenditures are related to the commercial fishery, while the balance is directed at recreational fishing. Ministry policy is to view the fisheries program as one overall concept. This recognizes that any improvement in the aquatic habitat, and in the plants and animals dependent on it, will benefit the whole of the resource and all of its varied users.

Significant progress has been made in regard to the function and effectiveness of this still rather new citizens' advisory council in association with the new Resident Sport Fishing Licence. The public should be assured of the vigilance exerted by the Council members toward proposals for support from the RSFL revenue. A major concern of the Council is that funding of the regular fisheries program not be allowed to fall behind inflation (we have no indication that it has done so). We hope in this way to be able to assure the public that the additional funds derived from the RSFL will then be available to extend and improve the program in hopes that more and better quality fishing can be made available.

CONSEIL CONSULTATIF SUR LES PÊCHES DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU
1er AVRIL 1988 AU 31 MARS 1989

CONSEIL CONSULTATIF SUR LES PÊCHES DE L'ONTARIO
RAPPORT ANNUEL
POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU
1er AVRIL 1988 AU 31 MARS 1989

NOTE EXPLICATIVE

Le présent rapport est présenté à la nouvelle ministre des Richesses naturelles, l'honorable Lyn McLeod, par le Conseil consultatif des pêches de l'Ontario.

Il couvre cependant l'année financière 1988-1989, lorsque M. Vincent G. Kerrio était ministre des Richesses naturelles. Comme les recommandations du Conseil sont adressées à M. Kerrio, c'est lui qui y a répondu.

Il convient donc de souligner que les mentions portant la marque du masculin se rapportent à M. Kerrio.

Le Conseil tient à souhaiter la bienvenue à Mme McLeod et anticipe avec enthousiasme de travailler avec elle dans l'avenir.

© 1989, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Imprimé en Ontario, Canada

Un exemplaire de cette publication est disponible gratuitement à l'adresse ci-dessous. Les commandes en nombre devront être payées au coût de 2 $ / l'exemplaire.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le

Ministère des Richesses naturelles
Centre d'information
99, rue Wellesley ouest
Édifice Whitney, bureau 1640
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Tel. (416) 965-7883

Ontario

Ontario Fisheries Advisory Council

Conseil Consultatif de l'Ontario sur les Pêches

Dr. E.J. Crossman, Chairman
The Royal Ontario Museum
Department of Ichthyology and Herpetology
100 Queen's Park Crescent
Toronto, Ontario
M5S 2C6

le 14 août 1989

Madame Lyn McLeod
Ministre des Richesses naturelles
Édifice Whitney
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1W3

Madame la ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le deuxième rapport annuel du Conseil consultatif sur les pêches de l'Ontario pour l'exercice financier allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Le Conseil espère que ce rapport donnera au public une idée juste du rôle et de l'importance d'un comité consultatif public dans le contexte gouvernemental. Ceci est particulièrement vrai des activités du Conseil en ce qui concerne l'utilisation, dans le cadre du programme des pêches, des recettes provenant de la vente des permis de pêche sportive de résident.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

E.J. Crossman
Conseil consultatif sur les pêches de l'Ontario

CONSEIL CONSULTATIF SUR LES PÊCHES DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU
1er AVRIL 1988 AU 31 MARS 1989

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION

1. Permis de pêche sportive de résident 1
2. Le Conseil 1
3. Mandat du Conseil 1
4. Réunions 1

B. PRINCIPAUX SUJETS DE DISCUSSION

1. Recettes provenant des PPSR 2
2. Utilisation des recettes de la vente des PPSR 2
3. Examen des projets financés par les PPSR 2

C. RECOMMANDATIONS AU MINISTRE ET RÉPONSES DU MINISTRE

1. Utilisation des prises accidentelles 5
2. Comité du format des permis 5
3. Évaluation des Grands Lacs 5
4. Expansion des possibilités de pêche 6
5. Conseils consultatifs locaux sur les pêches 6

D. RÉACTIONS DU PUBLIC

1. Interaction entre les permis de camping sur les terres de la Couronne et la pêche à la ligne 7
2. Station piscicole de Sault Sainte. Marie 7
3. Les terres de la Couronne comme outil d'aménagement 7

E. CONCLUSION 8

A. Introduction

1. Permis de pêche sportive de résident

Un permis de pêche sportive de résident (PPSR) a été introduit en Ontario en janvier 1987. Tous les Ontariens âgés de 18 à 64 ans doivent dorénavant détenir un permis pour pêcher, à l'exception des Indiens inscrits qui pêchent sur leurs réserves ou dans des zones visées par un traité, des personnes âgées et des personnes atteintes d'un handicap moteur ou intellectuel qui ont besoin de l'aide d'une autre personne ou d'un dispositif spécial. Ce permis a été introduit après une vaste consultation publique qui avait révélé que le public et les principaux groupes clients étaient en faveur d'un tel permis. L'appui du public se fondait sur les déclarations du ministre des Richesses naturelles indiquant que les recettes de la vente du permis serviraient uniquement à développer le programme provincial des pêches. Pour satisfaire à ces conditions, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à consacrer les recettes au développement du programme des pêches et le ministre des Richesses naturelles a promis de créer un conseil consultatif public qui le conseillerait sur les dépenses à faire pour le programme des pêches et qui veillerait à ce que le programme provincial des pêches soit développé comme il convient.

2. Le Conseil

Le Conseil consultatif sur les pêches de l'Ontario a été établi par un décret daté du 25 juin 1987. Il se compose de 12 membres choisis par le ministre de façon à représenter les usagers des ressources de pêche de l'Ontario. Ces personnes sont choisies en fonction de l'intérêt qu'elles manifestent pour les ressources de pêche de la province et, dans plusieurs cas, pour leur conviction de l'importance économique d'un secteur des pêches en bonne santé. Le Conseil est sous la présidence de M. E.J. Crossman, du Service d'ichtyologie et d'herpétologie du Musée royal de l'Ontario.

Sa vice-présidente est M^me^ Khristine Carter, de London. Les associations sont représentées par M. Don MacLachlan, de Wawa, pour la Northern Ontario Tourist Outfitters Association, M. Rick Morgan, de Peterborough, pour la Ontario Federation of Anglers and Hunters, et M. George Purvis, de Gore Bay, pour la Ontario Fish Producers' Association. Les membres indépendants du Conseil sont M^me^ Alma Adams*, de MacDiarmid, M. Lorne Ailard, de Thunder Bay, M. Pat Diciocco, de Niagara Falls, M. Fred Geberdt*, de Owen Sound, M. Steve Green, de Kenora, M. Marcel Harvey, de Eliot Lake, et M. Tom Anderson, de Englehart.

* Remarque : le mandat de M^me^ Adams et de M. Geberdt a pris fin en juin 1989.

3. Mandat du Conseil

Le Conseil a le mandat suivant :

1) Conseiller le ministre sur les dépenses relatives au programme de gestion des pêches de l'Ontario.

2) Évaluer les programmes actuels de gestion des pêches administrés par le ministère et recommander des améliorations.

3) Examiner les principaux projets relatifs au programme des pêches et des politiques provinciales avant leur adoption.

4) Mener des études et fournir des conseils sur des sources nouvelles ou possibles de recettes dans le cadre du programme des pêches;

5) Adresser des recommandations au ministre sur les questions qu'il renvoie au Conseil.

6) Préparer des rapports ou communiquer des renseignements à l'intention des pêcheurs à la ligne, après leur approbation par le ministre.

7) Le Conseil peut entreprendre des discussions et conseiller le ministre sur des questions qu'on ne lui a pas expressément confiées.

4. Réunions

Le Conseil doit se réunir en séance plénière au moins deux fois et au plus quatre fois par an. Afin de favoriser une meilleure connaissance de la gestion des pêches dans la province, le Conseil s'est réuni dans diverses régions de l'Ontario. Au cours de sa deuxième année (qui s'est terminée le 31 mars 1989), le Conseil a tenu des réunions dans le Nord-Ouest, dans la région des Algonquins et à Toronto. Comme pendant la première année, le Conseil a étudié des sujets très divers et fait plusieurs suggestions au ministre pour améliorer tant le fonctionnement du Conseil que le programme des pêches de la province.

Les membres du Conseil ont droit, pour les journées qu'ils passent en réunion, à une indemnité journalière dont le barème est le suivant : 150 $ pour le président, 125 $ pour la vice-présidente et 100 $ pour les membres. Les membres peuvent également se faire rembourser des frais de voyage et autres dépenses justifiées qu'ils ont eues à faire dans l'exercice de leurs fonctions. La coordination et les activités du Conseil, ainsi que la production de son rapport annuel, ont coûté 83 500 $ au programme de permis de pêche sportive de résident pendant l'exercice financier 1988-1989. Cette somme comprend la rémunération versée au secrétaire du Conseil pour le temps qu'il a consacré au Conseil.

B. Principaux sujets traités

1. Recettes provenant des PPSR

Le Conseil a été informé qu'au 31 mars 1989, le montant total des recettes de la vente des permis de 1987 (novembre 1986 à mars 1989) s'élevait à 9,42 millions de dollars.

Le montant total des ventes de permis de 1988 s'élevait à 9,28 millions de dollars en mars 1989, soit une somme légèrement inférieure au niveau des ventes de 1987 à la même date.

Le permis de 1989 a produit des recettes supplémentaires de 1,40 millions de dollars entre novembre 1988 et le 31 mars 1989.

Les permis de pêche sportive de résident ont été mis en vente pour la première fois en novembre 1986. Le ministère des Richesses naturelles a informé le Conseil que, de novembre 1986 à mars 1989, le montant total des recettes provenant de la vente des PPSR s'est élevé à 20,1 millions de dollars. Ces ventes se sont réparties comme suit :

	Ventes effectuées dans le Nord de l'Ontario	Ventes effectuées dans le Sud de l'Ontario	Total
Permis de saison			
Permis de 1987	214 085	753 551	967 636
Permis de 1988	199 665	745 070	944 735
Permis de 1989	58 727	87 379	146 106
Permis de 4 jours			
Permis de 1987	10 184	36 544	46 728
Permis de 1988	8 998	32 722	41 720
Permis de 1989	342	645	987

Ces recettes représentent les sommes remises au ministère des Richesses naturelles par les émetteurs de permis et ne comprennent pas les droits de 5 % qu'ils conservent.

2. Utilisation des recettes de la vente des PPSR

Les crédits au titre du programme des PPSR ont été affectés comme suit pour l'exercice financier 1988-1989 :

Bureau central -	2 033 600 $
Région du Nord-Ouest -	749 200 $
Région du Centre-Nord -	778 900 $
Région du Nord -	547 800 $
Région du Nord-Est -	826 900 $
Région d'Algonquin -	955 500 $
Région de l'Est -	928 900 $
Région du Centre -	1 365 300 $
Région du Sud-Ouest -	1 131 800 $
TOTAL -	9 317 900 $

Ces crédits ont servi à financer 510 projets dans toutes les régions de la province; le Tableau 1 indique les catégories de projets et les montants qui leur ont été alloués.

3. Examen des projets financés par le PPSR :

Le Conseil n'a eu que très peu de réserves à faire au sujet des programmes que le ministère lui a présentés pour 1988-1989 et pour 1989-1990. Il a réaffirmé que les recettes de la vente des permis ne devraient pas servir à financer en totalité des projets qui étaient à l'origine financés dans le cadre du programme ordinaire des pêches. Il a donné son appui aux activités d'évaluation, mais souhaite qu'elles débouchent à l'avenir sur des projets de gestion, et particulièrement de réhabilitation lorqu'elle est nécessaire. À son avis, il se peut fort bien que les recettes de la vente des permis servent encore à financer des projets qui relèvent également d'autres ministères et qui ne devraient donc pas être financés en totalité par le ministère des Richesses naturelles. Le Conseil a demandé à ce propos que le ministre charge ses services de chercher à mettre en oeuvre des projets reposant sur la collaboration avec d'autres ministères plutôt que de financer seul des programmes qui offrent des avantages à ces autres ministères. Le Conseil est d'avis que le public devrait participer de façon plus active à l'élaboration des programmes et au choix des priorités des services de pêches locaux. Pour être mieux en mesure d'évaluer, de leur naissance à leur réalisation, les projets financés au moyen de fonds provenant de la vente de permis, le Conseil a demandé que les régions fournissent une courte description de ce qui a été réalisé avec leur compte rendu des dépenses au titre du programme des permis. Les régions ont également été priées de signaler, pour les projets, tout écart substantiel entre les plans initiaux et la réalisation effective.

Les membres ont remarqué que les dépenses proposées pour les projets et les dépenses effectives dont font état les rapports de dépenses ne correspondaient souvent pas. Le Conseil a suggéré qu'à l'avenir les rapports de dépenses signalent et expliquent tout écart substantiel entre les dépenses proposées et les dépenses effectives. Le Conseil comprend que les responsables des programmes aient besoin de pouvoir redistribuer les fonds quand le besoin s'en fait sentir, mais juge qu'un projet recevant des fonds supplémentaires devrait s'aligner sur les autres dépenses du programmes des permis. Les rapports de dépenses devraient également décrire tout nouveau projet lancé ou élargi à l'aide de fonds redistribués.

Les membres du Conseil considèrent qu'ils ont besoin d'avoir une meilleure idée des dépenses du programme ordinaire des pêches (dans le budget de base) pour être en mesure de conseiller efficacement le ministre sur l'ensemble du programme des pêches. Cette demande transparaît dans les chiffres du Tableau 1 du présent rapport.

Les membres du Conseil ont répété que les administrateurs devraient mettre à profit toutes les possibilités de cofinancement, comme les subventions au titre de l'Article 38 et les subventions municipales.

Le Conseil a effectivement reçu les rapports de dépenses auxquels il a été fait allusion plus haut. Ces

TABLEAU 1

PERMIS DE PÊCHE SPORTIVE DE RÉSIDENT ET BUDGET DES PÊCHES POUR L'EXERCICE 1988-1989

Type de projet *	NO	CN	N	NE	Total Nord	AL	E	C	SO	Total Sud	Bureau Central	Total pour la prov.	Budget total des Pêches (prog. ordin. et permis)
Administration	4,2 %	1,4 %	5,7 %	4,5 %	3,8 %	5,9 %	5,0 %	5,1 %	6,7 %	5,7 %	14,4 %	7,0 %	23,8 %
Inventaire et évaluation	61,4 %	36,9 %	48,7 %	48,5 %	48,7 %	34,9 %	48,3 %	29,3 %	12,3 %	30,2 %	15,9 %	32,8 %	17,9 %
Gestion des populations et de l'habitat	18,8 %	16,2 %	5,7 %	12,9 %	14,0 %	23,5 %	11,3 %	34,3 %	23,9 %	24,4 %	17,8 %	19,7 %	10,2 %
Application	4,9 %	18,9 %	17,6 %	20,6 %	15,5 %	15,4 %	20,0 %	17,0 %	18,1 %	17,6 %	10,3 %	15,3 %	18,7 %
Services au public	10,7 %	5,5 %	2,5 %	5,3 %	6,2 %	7,0 %	4,1 %	9,0 %	6,7 %	6,9 %	24,3 %	10,5 %	4,8 %
Recherche sur les pêches	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	,0 %	13,0 %	2,8 %	6,8 %
Pisciculture / Empoissonnement	,0 %	14,3 %	16,9 %	8,2 %	9,4 %	13,4 %	11,2 %	4,1 %	9,8 %	9,1 %	4,2 %	8,1 %	11,2 %
Immobilisations mineures	,0 %	6,6 %	2,9 %	,0 %	2,3 %	,0 %	,2 %	1,2 %	22,4 %	6,2 %	,0 %	3,6 %	6,5 %
Crédits totaux (en milliers de dollars)	**749,2**	**778,9**	**547,8**	**826,9**	**2902,8**	**955,5**	**928,9**	**1365,3**	**1131,8**	**4381,5**	**2033,6**	**9317,9**	**49852,7**

***Description des projets :**

- Administration - Pour le programme des permis, comprend la production, la distribution et la comptabilisation des permis, à l'exclusion du droit de distribution supplémentaire de 5 % versé aux émetteurs privés de permis. Pour le programme ordinaire, comprend tous les aspects de l'administration du programme provincial des pêches, y compris les avantages sociaux des employés.
- Inventaire et évaluation - Étude des populations de poissons et de leur habitat.
- Gestion des populations et de l'habitat - Amélioration des frayères, assainissement des lacs et des cours d'eau, construction de passes à poissons.
- Application - Salaires, équipement et frais de fonctionnement attribuables à la mise à exécution des programmes.
- Services au public - Information du public, brochures et cartes sur la pêche, financement du Programme de participation communautaire à la gestion des pêches et programmes d'éducation.
- Recherche sur les pêches - Financement de travaux de recherche sur les problèmes auxquels les administrateurs des pêches ont à faire face.
- Pisciculture / Empoissonnement - Toutes les dépenses afférentes à la production de poissons d'élevage et empoissonnement ou transfert de poissons d'élevage ou de poissons sauvages.
- Immobilisations mineures - Pour le programme des permis, comprend les locaux d'entreposage et les bureaux affectés aux unités d'évaluation, aux stations piscicoles et aux points d'accès. Pour le programme ordinaire, désigne les grands projets d'agrandissement du système piscicole.

PROJETS RELATIFS AU PERMIS DE PÊCHE SPORTIVE DE RÉSIDENT 1988-1989

Dépenses - pourcentage affecté par type et emplacement de projet

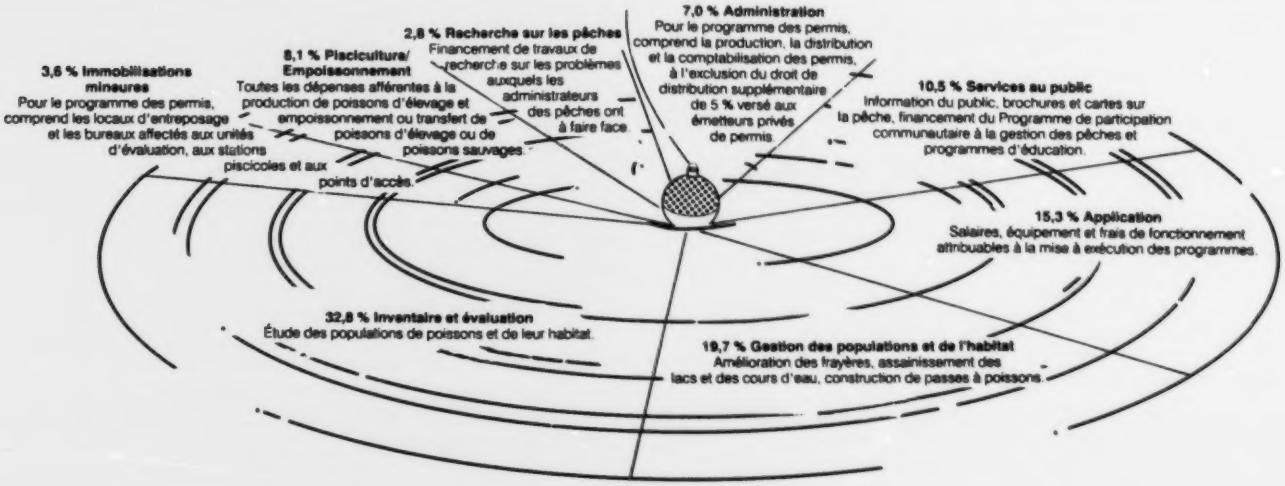
3,6 % Immobilisations mineures
Pour le programme des permis, comprend les locaux d'entreposage et les bureaux affectés aux unités d'évaluation, aux stations piscicoles et aux points d'accès.
8,1 % Pisciculture/ Empoissonnement
Toutes les dépenses afférentes à la production de poissons d'élevage et empoissonnement ou transfert de poissons d'élevage ou de poissons sauvages.
2,8 % Recherche sur les pêches
Financement de travaux de recherche sur les problèmes auxquels les administrateurs des pêches ont à faire face
7,0 % Administration
Pour le programme des permis, comprend la production, la distribution et la comptabilisation des permis, à l'exclusion du droit de distribution supplémentaire de 5 % versé aux émetteurs privés de permis.
10,5 % Services au public
Information du public, brochures et cartes sur la pêche, financement du Programme de participation communautaire à la gestion des pêches et programmes d'éducation.
15,3 % Application
Salaires, équipement et frais de fonctionnement attribuables à la mise à exécution des programmes.
32,8 % Inventaire et évaluation
Étude des populations de poissons et de leur habitat.
19,7 % Gestion des populations et de l'habitat
Amélioration des frayères, assainissement des lacs et des cours d'eau, construction de passes à poissons.

rapports, qui fournissent le détail des dépenses du programme des permis, ont été jugés très utiles et très instructifs. Le Conseil a encouragé le ministère à continuer de procéder de la sorte. Dans la mesure où ils facilitent l'examen des projets envisagés, le Conseil a demandé que ces rapports soient préparés pour février, même si cela impose de faire des extrapolations pour le restant de l'exercice financier.

Le Conseil a été informé qu'en raison des recettes de la vente des PPSR, le Conseil de gestion versait un million de dollars de plus au budget du programme des pêches du ministère des Richesses naturelles. Ce dernier a informé le Conseil que cet argent servirait (entre autres) à embaucher des agents de protection de la nature supplémentaires dans les régions qui ont besoin d'agents bilingues, à intensifier les efforts d'assainissement des ressources (comme la Stratégie de protection de l'environnement du lac Simcoe) et à développer le programme des pêches sur les Grands Lacs.

Le Conseil a réaffirmé qu'à son avis le ministre ne devrait pas se servir uniquement des recettes de la vente des PPSR pour embaucher des agents de protection de la nature. Il considère que le ministre devrait demander au Conseil de gestion une augmentation des subventions à d'autres programmes (par ex. la faune) qui ont besoin de nouveaux agents et qui bénéficieraient de la création de ces nouveaux postes. De cette façon, le coût des nouveaux agents pourrait être réparti entre ces programmes. Il n'y a aucune raison pour que la création et le financement de ces postes soient assumés exclusivement par le budget des pêches.

Après avoir discuté pour savoir s'il était acceptable d'utiliser les recettes de la vente de PPSR pour le rachat de pêcheries commerciales, le Conseil a déclaré que les décisions devraient être prises cas par cas et que le ministre devrait d'abord envisager d'autre façons de financer ces rachats.

Réponse du ministre :

"Je transmettrai vos commentaires sur le programmes des permis de cette année au directeur de la Direction des pêches pour qu'il les communique aux services locaux en prévision de la planification du programme de l'an prochain. Si je conviens avec vous que les évaluations devraient déboucher sur l'assainissement des ressources aquatiques, je suis également conscient du fait que les évaluations sont par nature des efforts à long terme et que les projets d'assainissement peuvent prendre un temps considérable pour se développer. Et, comme vous le savez, ces efforts sont également ralentis par les frais souvent considérables qu'ils entraînent. Je prévois néanmoins une intensification de nos efforts d'assainissement dans l'avenir, et ceci en dépit du fait que les besoins ne diminueront pas en matière d'évaluation.

Je prierai les directeurs régionaux de faire parvenir au Conseil les rapports de dépenses et les descriptions de programmes qu'il demande.

Comme je l'ai indiqué antérieurement par lettre, mon ministère réalise effectivement des programmes en collaboration, y compris en financement partagé, avec d'autres organismes et j'encourage mes services à rechercher de telles occasions de collaboration. Je rappelle néanmoins qu'il n'est pas toujours faisable, ni souhaitable, de cofinancer des projets isolés.

Je conviens avec vous qu'il faut utiliser des fonds autres que les seuls fonds provenant de la vente des permis de pêche sportive de résident pour embaucher des agents bilingues supplémentaires, et c'est ce qui se passe. En outre, mon ministère a reçu du trésorier des fonds supplémentaire pour mettre en oeuvre la *Loi sur les services en français*, y compris des subventions partielles pour ces nouveaux postes.

J'ai averti mes services que le code Administration ne devait pas servir de catégorie fourre-tout pour les employés permanents, quelle que soit leur fonction. En utilisant, pour classer le personnel, les codes qui correspondent aux fonctions réelles des personnes employées, il sera plus facile pour tous les intéressés de voir qu'il existe un équilibre acceptable entre les diverses activités de gestion des pêches.

Je conviens que les rapports de dépenses fournis au Conseil doivent signaler tout écart substantiel entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.

Je ne peux pas garantir que les projets qui reçoivent des fonds supplémentaires parce qu'un excédent est déclaré soient alignés sur les autres dépenses du programmes des permis. Quand un excédent est déclaré (souvent vers la fin de l'exercice financier et habituellement après la haute saison des activités locales), les administrateurs des pêches doivent évaluer leurs projets non terminés et sous-financés et attribuer des priorités. Si je suis en théorie d'accord avec votre suggestion que les dépenses devraient être uniformes, mes administrateurs doivent, dans la pratique, peser leurs priorités dans le contexte global de la gestion des pêches et ensuite seulement se placer dans la perspective du programme des permis. Je n'exclus évidemment pas qu'un projet relevant des permis puisse, s'il manque d'argent, recevoir des fonds supplémentaires d'un projet qui lui-même ne s'aligne pas sur les autres dépenses du programme des permis.

Avant de communiquer au Conseil des informations détaillées sur les dépenses du programme ordinaire, j'aimerais m'assurer qu'il est prêt à me conseiller sur l'ensemble des opérations relevant du programme des pêches et que sa composition est appropriée. Pour l'instant, je préfère me servir du Conseil comme d'un organe consultatif précieux pour les initiatives nouvelles au niveau des programmes et de l'élaboration des politiques, particulièrement dans le contexte de l'examen prochain du programme de planification stratégique des pêches de l'Ontario. Avant de vous laisser faire des observations sur l'ensemble du programme, j'aimerais passer en revue le mandat du Conseil avec le président."

C. Recommendations au ministre et réponses du ministre

1. Utilisation des prises accidentelles dans le lac Huron :

Le ministre a demandé au Conseil de lui recommander une solution au problème des salmonidés pris accidentellement dans le lac Huron par les pêcheurs commerciaux. Un comité du Conseil s'est réuni pour discuter de son mandat et a noté la polarisation des divers utilisateurs sur cette question qui soulève les passions.

Le Comité a fini par décider que cette tâche débordait ses capacités, remarquant que le ministère des Richesses naturelles, avec toutes les ressources et tout le personnel qu'il a à sa disposition, n'avait pas réussi à trouver un système permettant d'utiliser les prises accidentelles qui satisfasse les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs à la ligne et les municipalités.

Le Conseil a donc recommandé au ministre que le ministère propose une ou plusieurs solutions possibles au problème des salmonidés pris accidentellement dans le lac Huron. Le Conseil étudierait le mérite de ces options et conseillerait le ministre quant à l'applicabilité, l'efficacité et les chances d'acceptation de ces diverses options par les groupes en présence.

Le Conseil a en outre recommandé au ministre que son personnel fasse un effort plus concerté pour faire se rencontrer les divers groupes d'intérêt pour les faire discuter, dans l'espoir de voir ainsi émerger des solutions possibles au problème des prises accidentelles. Les membres du Conseil ont offert d'aider le ministère à titre consultatif à préparer l'ordre du jour de ces rencontres.

Réponse du ministre :

"J'avais espéré que le Conseil prendrait une part plus active aux efforts de règlement du problème (des prises accidentelles), mais je comprends et respecte sa position.

Je vais charger mes services de formuler une ou plusieurs solutions possibles au problème des prises accidentelles. Je vous remercie beaucoup, à cet égard, d'offrir de continuer à nous aider de vos conseils."

2. Comité du format des permis :

Le Conseil a pris l'initiative de former un comité chargé de passer en revue le processus de délivrance des permis de pêche du ministère et de proposer des améliorations. Après une réunion préliminaire, le Comité a présenté plusieurs recommandations au ministre en ce qui concerne la taille du réseau et demandé l'autorisation d'étendre son examen à l'ensemble du processus de délivrance des permis de pêche et de chasse.

Réponse du ministre :

"Je suis moi aussi préoccupé de la taille du réseau des émetteurs de permis, avec les coûts qu'il entraîne, et j'ai chargé mes services de me fournir des renseignements plus détaillés pour que je puisse décider d'une ligne de conduite. Je suis heureux de ce que le Conseil pense comme moi que les émetteurs devraient être évalués individuellement. Comme vous pouvez le comprendre, je ne tiens pas à imposer des directives rigides susceptibles de compromettre l'obligation qu'a le gouvernement d'être au service du public.

J'invite M^me^ Carter à se joindre à un groupe d'étude que mon ministère est en train de mettre sur pied pour déterminer comment améliorer l'efficacité de notre système de permis (de pêche et de chasse) et le format de ces permis."

3. Évaluation des Grands Lacs :

Le Conseil a discuté du rôle de l'évaluation des Grands Lacs et reconnu son importance. Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'introduction, dans les plus brefs délais, d'une redevance sur les prises des pêcheurs commerciaux et recommandé que les fonds ainsi recueillis servent à poursuivre l'expansion du programme provincial des pêches. Ces fonds pourraient en particulier être utilisés pour déterminer l'état des populations d'organismes (dits organismes fourrage) dont dépendent pour leur alimentation les poissons des Grands Lacs pêchés à des fins commerciales ou sportives. Le Conseil a encouragé le ministère à poursuivre ses efforts de collaboration avec d'autres organismes d'aménagement des richesses naturelles pour évaluer l'état de santé des poissons des Grands Lacs et il est favorable à l'utilisation des recettes de la vente des PPSR pour financer l'évaluation des Grands Lacs, surtout en ce qui concerne les organismes fourrage.

Réponse du ministre :

"J'ai approuvé l'imposition d'une redevance sur les prises commerciales et je continuerai à réclamer sa ratification rapide par la Chambre.

Étant donné l'importance nationale et internationale des Grands Lacs, j'ai encouragé mes services à rechercher des projets de collaboration pour garantir la coordination des efforts de gestion et d'évaluation de cette importante ressource. J'aimerais signaler que la nouvelle entente Canada Ontario sur les pêches devrait faciliter considérablement l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes réalisés en collaboration par mon ministère et le ministère fédéral des Pêches et Océans.

Je transmettrai au directeur de la Direction des pêches vos recommandations concernant le financement des évaluations."

4. Amélioration des possibilités de pêche :

En réponse à la demande adressée au Conseil par le ministre quant aux façons d'améliorer les possibilités de pêche, le Conseil a fait les recommandations suivantes :

i) Acquérir et établir des accès aux plans d'eau. Se servir de stimulants fiscaux pour encourager les propriétaires fonciers à permettre l'accès à travers leurs propriétés.

ii) Encourager le recours au programme de dénonciation des braconniers et développer ce programme.

iii) Réduire les limites de prises pour les poissons les plus recherchés par les pêcheurs sportifs.

iv) Imposer des limites de taille (tailles minimum et taille maximum) pour protéger la faune aquatique d'une pêche excessive.

Le Conseil a également remarqué que les recommandations ci-dessus sont simplistes, sous cette forme, et que les deux dernières ne s'appliquent pas à toutes les régions de la province ni à tous les plans d'eau.

Réponse du ministre :

"Je vais demander au directeur de la Direction des pêches d'étudier vos recommandations en matière d'amélioration des possibilités de pêche. Si les deux premières options peuvent être adoptées pour toute la province, je pense que les deux dernières ne s'appliquent qu'à certains plans d'eau. Plusieurs projets financés dans le cadre du Programme de gestion expérimental sont conçus pour déterminer comment la faune aquatique réagit à la réduction des limites de prises ou des limites de taille. L'applicabilité de ces options sera déterminée une fois que les résultats de ces études et de diverses autres études seront entre nos mains. Il faut également tenir compte de la capacité des ressources de pêche à tolérer la pression d'une pêche plus intense avant d'envisager de nouvelles façons d'augmenter les possibilités de pêche.

Je serais reconnaissant à vos membres de garder à l'esprit le dossier de l'amélioration des possibilités de pêche."

5. Conseils consultatifs locaux :

Le Conseil a fait remarquer au ministre que les programmes de certains districts du ministère des Richesses naturelles avaient bénéficié de la mise en place de conseils consultatifs de district et que ces conseils locaux permettent aussi d'améliorer la réputation du ministère ainsi que ses mécanismes de communication et de consultation du public. Il a été recommandé d'encourager la formation de conseils de district. Le Conseil a recommandé à ses membres de saisir les occasions qui leur sont offertes d'aller parler devant ces conseils, mais en se souvenant qu'ils participent à ces réunions à titre privé et non comme porte-parole du Conseil consultatif sur les pêches de l'Ontario.

Réponse du ministre :

"Je pense que votre suggestion d'encourager les districts à établir des conseils locaux a beaucoup de mérite et je la communiquerai à mes services régionaux. J'ai certainement l'intention de faire jouer un rôle plus efficace au public dans la formulation de nos programmes de gestion et les conseils locaux pourraient avoir une utilité à ce niveau. Comme vous pouvez toutefois le comprendre, je ne tiens pas à voir s'établir des rapports officiels de dépendance entre le Conseil consultatif sur les pêches de l'Ontario et les conseils locaux."

D. Réactions du public

Le Conseil a reçu des lettres de résidents et de non-résidents au sujet de la gestion des pêches dans la province. Les lettres se rapportant à des questions locales ont été retransmises au ministère des Richesses naturelles pour qu'il se charge d'y répondre. Les questions qui suivent ont été portées à l'attention du Conseil en raison de leur dimension provinciale :

1. Interaction entre les permis de camping sur les terres de la Couronne et la pêche à la ligne :

Le Conseil a reçu beaucoup de plaintes de non-résidents au sujet de l'institution d'un permis de camping sur les terres de la Couronne. Le Conseil ne pense pas que la question relève strictement parlant de son mandat, mais il a eu l'impression que beaucoup de plaignants voyaient ce permis comme un outil employé par les services de gestion des pêches pour limiter le volume des pêches pour les non-résidents. Le Conseil ne considère pas ce permis comme un outil de gestion des pêches, mais il a indiqué au ministre qu'en étendant ce permis aux résidents, on réduisait les possibilités de pêches pour des résidents qui ont déjà contribué au financement du programme des pêches par leurs impôts et par l'achat d'un permis de pêche.

Réponse du ministre :

"Mon ministère n'a pas l'intention d'étendre le permis de camping sur les terres de la Couronne aux résidents de l'Ontario et je conviens avec vous que ce permis ne devrait pas être pris pour un outil de gestion des pêches."

2. Station piscicole de Sault Sainte. Marie :

Le Conseil a discuté de la demande que lui a faite la Ville de Sault Sainte. Marie de recommander que des fonds provenant du programme des permis de résident lui soient accordés pour le budget d'exploitation de la station piscicole municipale. Le Conseil a décidé que la ville avait été dûment avertie, pendant la phase de planification, tant du coût d'exploitation que du fait que le ministère ne financerait pas la station piscicole en dehors de la subvention initiale de 50 000 $, du prêt de l'équipement et de l'offre de conseils techniques. Le Conseil a signalé que beaucoup de stations piscicoles parrainées par le PPCGP et exploitées par des bénévoles pourraient avoir droit à des subventions d'exploitation si le ministère acceptait de financer l'entreprise de Sault Sainte. Marie. Dans ces conditions, le Conseil juge que ce serait créer un dangereux précédent que de recommander au ministre de dégager des fonds d'exploitation. Il a par conséquent recommandé au ministre de ne pas accorder de subventions d'exploitation aux stations piscicoles privées, mais de leur offrir l'aide des services de son ministère pour les aider à démarrer.

Réponse du ministre :

"Je suis reconnaissant au Conseil d'appuyer la position que je défends depuis longtemps en ce qui concerne le financement des stations piscicoles privées. Je pense que les avocats de ces propositions devraient être conscients du coût d'exploitation réel de ces entreprises et du fait que mon ministère ne peut pas se permettre de laisser le budget de son programme des pêches continuer à se faire éroder d'année en année."

3. Affectation des recettes de la vente des PPSR au financement du programme d'utilisation des terres de la Couronne comme outil de développement (TCOD):

Il a été signalé au Conseil que l'argent des PPSR servait à financer des études d'évaluation de tel ou tel lac en prévision de la construction de chalets dans le cadre du programme TCOD du ministère. Ce dernier a confirmé qu'il utilisait des fonds du programme des PPSR et du programme TCOD pour financer l'évaluation de certains lacs. Il a indiqué que ces évaluations s'inscrivaient dans le cadre des activités proposées dans le Plan de gestion des pêches de district, mais que les travaux avaient commencé tôt en raison des projets d'aménagement relevant du programme TCOD.

Le Conseil a recommandé que le programme TCOD subventionne le coût de l'évaluation des pêches sur les lacs qu'on envisage d'aménager. Le Conseil a répété ce qu'il avait déclaré en mars 1988, à savoir que les frais des évaluations devraient être imputés aux promoteurs des projets d'aménagement qui ont des répercussions sur les ressources de pêche.

Réponse du ministre :

"J'ai transmis vos remarques au directeur de la Direction de la gestion des terres pour qu'il les étudie.

Je ne peux pas garantir que l'argent des permis ne sera pas utilisé pour évaluer des populations ou des habitats de poissons sur des plans d'eau dont un autre programme propose l'aménagement. Je dirai en revanche à mes services qu'ils doivent chercher à trouver d'autres sources de financement pour les évaluations qui ne correspondent pas aux objectifs ni au calendrier des plans des districts pour la gestion des pêches ou des lacs."

E. Conclusion

Le premier rapport annuel du Conseil, couvrant l'exercice financier 1897-1988 avait été présenté au ministre le 1er septembre 1988 et publié le 29 décembre 1988 après avoir été traduit et typographié.

Pendant son deuxième exercice financier, le Conseil s'est réuni à trois reprises. Il assume avec une confiance croissante son rôle d'examinateur des projets faisant l'objet de demandes de fonds provenant de la vente des PPSR. Un des principaux changements apportés à cette tâche a été de demander que les membres du Conseil disposent d'informations plus complètes sur le budget de base du Programme des pêches pour déterminer dans quelle mesure l'argent des PPSR sert à améliorer le programme des pêches au lieu d'être simplement utilisé pour remplacer des crédits du budget de base qui auraient sinon pu être affectés à ce projet.

Une autre amélioration est attribuable au fait que les membres du Conseil aient demandé à être informés de tout changement marquant se produisant pendant le déroulement d'un projet et du niveau de réalisation des objectifs donnés dans les demandes de subventions des projets une fois qu'ils sont terminés. Les bénéfices de cette démarche transparaissent dans le Tableau 1, qui présente l'utilisation des recettes de la vente de PPSR par catégorie de projets.

L'argent des PPSR sert à financer quelques postes permanents. Le Conseil a indiqué qu'il désire des renseignements plus précis sur les activités des personnes occupant ces postes pour garantir qu'il continue à être justifié d'utiliser ces fonds pour financer leur travail.

Lorsqu'il a été informé de la possibilité de coupures dans les crédits gouvernementaux aux ministères, le Conseil a indiqué au ministre qu'il jugeait que le gouvernement devait s'engager à garantir une augmentation du budget des pêches au moins égale aux recettes de la vente des PPSR. Le CCPO a insisté auprès du ministre pour protéger le budget des pêches de toutes réduction. À la suite de cette démarche, le COPO a eu la confirmation du ministre que le budget des pêches ne serait pas réduit

Dans le cadre de l'examen des nouvelles initiatives envisagées en ce qui concerne la politique des pêches, le rôle du Conseil a été de participer à l'étude du remodelage du programme vieillissant de planification stratégique des pêches de l'Ontario (PSPO) pour en faire le futur PSPO II. Les membres ont entendu des propositions concernant le restockage en truite grise et les stratégies de réglementation en la matière et ont été invités à donner leurs commentaires à ce sujet. Un comité du Conseil a été chargé de trouver une solution équitable au problème de l'utilisation des saumons du Pacifique pris accidentellement dans des filets tendus par des pêcheurs commerciaux pour d'autres espèces. Le Conseil a jugé à ce propos qu'il n'était pas en mesure de formuler une solution, mais il a indiqué qu'il était prêt à évaluer tout plan proposé par le ministère des Richesses naturelle et à en faire une étude comparative. La vice-présidente du Conseil a pris part aux délibérations sur les révisions qui pourraient être apportées à la nature du réseau de délivrance des permis et aux modalités utilisées pour les délivrer aux utilisateurs. Un professeur d'école primaire, M. Fred Geberdt, a représenté le Conseil au comité directeur du Programme d'éducation scolaire sur les pêches. Ce comité cherche à préparer à l'intention des écoles du matériel expliquant aux élèves ce que l'environnement exige et comment user sagement de nos ressources aquatiques.

Le Conseil est inquiet devant le fait que certains pêcheurs à la ligne ontariens refusent de se procurer un permis de pêche sportive de résident et il continuera à chercher une solution à ce problème.

Il convient de mentionner dans le cadre de ce deuxième rapport annuel l'inquiétude ressentie par le Conseil devant le peu d'intérêt que la population de l'Ontario manifeste apparemment pour les activités du CCPO. La presse n'a guère fait état du rapport et les bureaux de district ont reçu peu de demandes de gens qui désiraient le recevoir.

Les personnes qui utilisent les ressources de pêche ou que la gestion de ces ressources intéresse d'une façon ou d'une autre et qui jugent qu'elles connaissent une question nécessitant la formulation d'une politique ou un problème qui a une dimension provinciale devraient adresser au Conseil un exposé clair et précis du problème. Les particuliers et les groupes qui sont membres de l'un des trois organismes représentés au CCPO (voir paragraphe A(2)) sont priés de s'adresser à leur représentant au Conseil pour le saisir de leur problème. Les particuliers et les organismes dont le problème concerne un plan d'eau précis ou une région relativement restreinte sont invités à s'adresser au

bureau de district du ministère des Richesses naturelles dans cette région. L'adresse et le numéro de téléphone des bureaux de district sont fournis dans le Résumé des règlements de la pêche sportive de l'Ontario. Les demandes de renseignements sur le nombre ou la nature des projets réalisés dans un district particulier à l'aide de fonds provenant de la vente de PPSR doivent être adressées au responsable de ce district.

Divers organismes s'adressent régulièrement au CCPO pour lui demander directement de faire partie du Conseil. Le ministre des Richesses naturelles a informé le Conseil que c'est le ministre lui-même qui décide de sa composition et que toutes les demandes d'adhésion doivent donc être adressée à son bureau.

Le volume du courrier des résidents et des non-résidents n'a pas été aussi élevé la deuxième année que la première. Comme pendant la première année, une grande partie du courrier portait sur des questions ou des problèmes qui ne relevaient pas du mandat du CCPO (voir paragraphe A(3)) et a donc dû être retransmis aux districts ou aux régions. Les non-résidents ont surtout écrit pour exprimer leur opposition aux nouveaux règlements sur le camping sur les terres de la Couronne, ce qui ne relève pas des responsabilités du Conseil.

Les membres du Conseil continuent à être préoccupés de ce qu'une grande partie du public ne réalise pas que les recettes de la vente des PPSR contribuent au progrès de l'ensemble du programme des pêches de la province et qu'ils ne servent pas uniquement à financer la pêche sportive. Le ministère doit intensifier ses efforts auprès du public pour corriger ces notions fausses. Il convient toutefois de noter que, selon les estimations du personnel du ministère, la pêche commerciale ne représente que 9,5 % des dépenses du budget total de tous les programmes des pêches et que le reste va à la pêche sportive. Le ministère a pour politique de considérer le programme des pêches comme un concept global unique. Ceci signifie que toute amélioration apportée à l'habitat aquatique, et aux plantes et animaux qui en dépendent, contribue à l'amélioration des ressources dans leur ensemble et profite par conséquent à tous ses utilisateurs.

D'importants progrès ont été accomplis dans le fonctionnement et l'efficacité de ce nouveau conseil consultatif public en ce qui concerne le nouveau permis de pêche sportive de résident. Nous tenons à assurer le public de la vigilance exercée par les membres du Conseil face à toute proposition concernant l'utilisation des recettes de la vente de ces permis. Le Conseil tient en particulier à ce qu'on ne laisse pas le financement du programme ordinaire des pêches prendre du retard sur l'inflation (rien n'indique que cela se soit produit). Nous espérons ainsi être en mesure de garantir au public que les recettes supplémentaires résultant de la vente des permis resteront disponibles pour étendre et améliorer le programme, dans l'espoir d'améliorer ainsi le volume et la qualité des ressources de pêche.